

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 342

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 14, substituer aux mots :

« pays extérieurs à »,

les mots :

« États non membres de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.